

Le Réseau Francophone de la Régulation des télécommunications

Plan d'action 2003 – 2004 pour la mise en place effective du Réseau

Au Symposium international sur le développement de la régulation au sein de l'espace francophone (SYDERF), organisé à Paris les 25 et 26 juin 2002 à l'initiative de l'Autorité de régulation des télécommunications de la France (ART), les institutions participantes en charge de réguler les télécommunications, conscientes des liens privilégiés tissés par l'usage commun de la langue française, ont décidé de créer entre elles un réseau (ci-après désigné « Réseau francophone »).

Conformément à la Déclaration finale du Symposium, sous la présidence de l'ART, un Comité de coordination composé du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) et du Comité de régulation des télécommunications du Mali (CRT) a été chargé de faire à l'ensemble des régulateurs francophones des propositions pour la mise en œuvre du Réseau francophone, ainsi que sur ses modalités d'organisation et d'actions, dans l'intervalle des Symposiums annuels.

Un appel à commentaires a été lancé fin décembre 2002 auprès de tous les membres du Réseau francophone afin de recueillir leurs observations sur le contenu de la Charte constitutive du Réseau et son plan d'action pour l'année 2003 – 2004.

Lors de sa première réunion à Bamako au Mali les 27 et 28 octobre 2003, les membres du Réseau francophone de la régulation des télécommunications ont finalisé le plan d'action dont les éléments sont détaillés ci-après.

1. Les objectifs et les actions communes

Le Réseau francophone a pour mission de promouvoir l'échange d'informations, de contribuer dans la mesure de ses possibilités aux efforts de formation, la coordination, la coopération technique entre ses membres, ainsi que de contribuer à l'étude de toute question relative à la régulation des télécommunications. En référence à la Déclaration finale du SYDERF et conformément à la Charte qui unit ses membres, le Réseau Francophone poursuit les objectifs suivants :

- encourager la connaissance mutuelle de ses membres, du mode d'exercice de leurs missions respectives et des marchés des télécommunications qu'ils régulent, notamment par des échanges de meilleures pratiques ;
- offrir des occasions de rencontres, d'information et d'échanges entre les spécialistes de diverses disciplines des marchés des télécommunications et les responsables des grands secteurs de l'activité financière, économique et juridique ;
- organiser des sessions de travail sous la forme de séminaires portant sur la régulation des marchés des télécommunications au bénéfice de ses membres ;

- réaliser des études sur des sujets d'intérêt commun, en particulier lorsque le caractère francophone ou l'utilisation d'un cadre juridique commun est un des éléments déterminants de la recherche ;
- exercer toute autre activité en accord avec les objectifs de la Charte.

2. Les actions adoptées à mettre en oeuvre

Les activités du Réseau Francophone s'articulent les trois axes suivants :

- la tenue d'une réunion annuelle des dirigeants des régulateurs membres ;
- l'organisation d'un séminaire d'échanges d'informations et d'expériences ;
- la création et l'animation d'un site web pour le Réseau francophone.

A. La réunion annuelle

Conformément à l'article 8 de la Charte constitutive du Réseau francophone de la régulation des Télécommunications, le principe de la réunion annuelle des dirigeants des régulateurs consiste à inviter les membres du Réseau francophone à mettre en commun leurs expériences et à faire rapport de travaux d'intérêt commun effectués à l'intérieur ou à l'extérieur du cadre mis en place par le Réseau Francophone.

La première réunion du Réseau francophone s'est tenue les 27 et 28 octobre 2003 au Palais des Congrès de Bamako à l'invitation de M. Modibo Camara, Directeur du Comité de régulation des télécommunications du Mali.

A cette occasion, les participants ont procédé à des échanges de vues et d'information sur le thème de la « bonne gouvernance réglementaire face aux défis de la mondialisation ».

La prochaine réunion du Réseau francophone aura lieu au Maroc à l'automne 2004 à l'invitation de l'Agence nationale de Réglementation des télécommunications (ANRT) sur le thème des mobiles.

B. Le séminaire d'échanges d'informations et d'expériences

Conformément à l'article 9 de la Charte, le principe du séminaire d'échanges d'informations et d'expériences vise à permettre aux membres de partager leur savoir-faire et leur expérience sur une problématique d'intérêt commun, ainsi que d'évoquer les problèmes spécifiques rencontrés et les solutions développées dans l'exercice de leurs missions.

Le thème identifié pour l'année 2004 est le service / accès universels. Le séminaire pourrait se tenir à Paris au cours du 1^{er} semestre 2004 sur deux jours.

Les membres du Réseau francophone charge la présidence, avec l'appui du secrétariat de mettre en œuvre cette action qui pourrait à terme donner lieu à l'élaboration d'un plan de formation plus large associant un ensemble d'autres institutions partenaires.

C. La création et l'animation d'un site web

Les membres du Réseau francophone charge la présidence avec l'appui du secrétariat de créer et de mettre en œuvre le site web du Réseau francophone, afin de faciliter les échanges d'informations entre les membres. Ce site web pourrait être hébergé par l'ART France.

3. Récapitulatif des propositions :

Les propositions d'actions présentées ci-dessus sont récapitulées à l'aide du tableau suivant :

	Calendrier	Lieu	Thèmes
Réunion annuelle du Réseau	2 ^{ème} semestre 2004	Maroc	Mobiles
Séminaire d'échanges d'information et d'expériences	1 ^{er} semestre 2004 (2 jours)	Paris (France)	Service / accès universels